

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité de formation : Notions d'e-business	Niveau d'études : C
Intitulé des cours : Introduction au e-business Laboratoire : travaux pratiques de e-business Notions de droit appliqué aux TIC	Nombre de crédits ECTS :7
Nombre de périodes : 80	Code : 714506 U32 D1 N°UE : 1095 Révision :

DESCRIPTION
Prérequis:/
Documents de référence pour une préparation préalable au cours:/
<p>Objectifs :</p> <p>L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'appréhender les concepts fondamentaux de l'e-business ; • d'analyser les modèles de l'e-business ; • d'élaborer le business plan d'un projet e-business ; • d'acquérir des connaissances générales en droit de la propriété intellectuelle, et plus particulièrement dans ses aspects relatifs au domaine des NTIC ; • de porter un regard critique sur les fondements de la législation relative à ces droits intellectuels.
<p>Contenu du cours :</p> <p>En e-business, le cours est basé sur les différentes phases du Business Model Canvas que les étudiants mettent en pratique lors des activités en petits groupes et en insistant sur les relations entre les activités e-business des entreprises et les systèmes d'information comme les sites web.</p> <p>En laboratoire de e-business, les étudiants appliqueront la théorie vue au cours et ils réaliseront un site de vente en ligne avec un outil tel que Prestashop ou Magento.</p> <p>En droit des technologies, le cours initie l'étudiant à des notions juridiques de base (PARTIE I) en approfondissant plus spécifiquement celles relatives à la propriété intellectuelle (PARTIE II) telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les types de droits de propriété intellectuelle ; • la protection juridique des programmes d'ordinateur / des bases de données ; • les droits de la société de l'information (contrat électronique, signature électronique, etc.). • le RGPD • Les conditions générales de vente en ligne • Les paiements sur internet
Bibliographie :

Colin C. et De Franquen A, Chronique de jurisprudence sur les droits intellectuels et les droits voisins, Revue du droit des techniques de l'information, N°35/2009, pp 41-80.

Debras, J., Guide juridique des contrats en informatique, 2^{ième} édition, 13 mai 2015.

Dumortier F., La protection de la vie privée et des données à caractère personnel, CRID-FUNDP, 2007.

Foriers, A., de Brouwer, L., Jafferli, R., « Les conditions générales de vente », Bruylant, 2013.
Racquez, S., & Galloy, V. (2015). Business Model Creation: Un guide pratique incontournable pour les créateurs d'entreprise. EdiPro.

Isaac, H., & Volle, P. (2014). E-commerce 3e édition : De la stratégie à la mise en oeuvre opérationnelle (3e édition). Montreuil: PEARSON EDUCATION.

Rosier K., Le cybercontrôle des travailleurs contrôlés par le juge, Orientations, n° 6, juin 2009, pp 22-26.

Vacca, P., FACEBOOK ET LE SCANDALE CAMBRIDGE ANALYTICA Le problème des données personnelles n'est pas un problème personnel, Trends Tendances, 29 mars 2018, p. 18.

Revue PC Expert, septembre 2008, Dossier sur les technologies et la vie privée, pp30-36

Brochure de l'UE et de la Région wallonne « Le chercheur face à la propriété intellectuelle », 2012.

Brochure « Achats sur internet. Evitez les pièges ! », www.cecbelgique.be

Codes WOLTERS KLUWVER « Le code pour l'étudiant en droit » de l'année en cours

Nombreux sites juridiques notamment [http : // www.droitbelge.net](http://www.droitbelge.net) pour les documents à analyser

PERSONNEL ENSEIGNANT

Emmanuel Dauvin
Catherine Roman

MÉTHODOLOGIE

La démarche pédagogique est constituée de séances de cours (exposés théoriques), d'exercices et de travaux pratiques réalisés individuellement ou en petits groupes de 2 à 3 étudiants, suivis d'échanges et de mises en commun des problèmes/solutions (Intervision). Pour la partie juridique, exposés théoriques, exercices, travaux de groupes.

MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur un examen écrit et de travaux personnels ou de groupe (AA1).
L'évaluation est basée sur un examen écrit lors du dernier cours (AA2 et AA3)

AA1 : Conformément aux acquis d'apprentissage indiqués dans le dossier pédagogique, pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable d'élaborer un business plan en justifiant ses choix :

- Description du contexte.
- Analyse des motivations.

- Proposition de solutions logistiques.
- Évaluation des investissements informatiques.
- Établissement des bases du cahier des charges.
- Description de la méthodologie d'implémentation.

Face à une situation simple issue de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine des TIC, dans le respect des consignes données et en utilisant la documentation mise à sa disposition par le chargé de cours, l'étudiant sera capable :

AA2 : Analyser et abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat.

AA3 : Déterminer les responsabilités juridiques y afférentes et leurs conséquences pour les différents intervenants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence dans le choix des techniques appliquées,
- le niveau de qualité de l'argumentation,
- le degré de précision et la clarté dans l'emploi des termes techniques.